

13.04.2007 - 13:30 Uhr

L'ASIP est favorable à plus de transparence et de simplicité dans la LPP

Zurich (ots) -

- Indication: Des informations complémentaires peuvent être téléchargées dès 13.30 h en format pdf sous:
<http://www.presseportal.ch/fr/story.htx?firmaid=100005511> -

A travers un nouveau projet de loi pour la LPP, l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP) ouvre le dialogue sur le thème d'une plus grande clarté et intelligibilité dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Le projet renforce les organes de direction, permet l'élaboration de plans de prévoyance qui reposent sur des bases réalistes et crée des structures claires en faveur des assurés.

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP) présente un projet de loi portant sur une nouvelle LPP prenant en compte les chiffres-clés déterminants pour la prévoyance professionnelle. Nous constatons depuis des années une multiplication des règlements. Or, cette avalanche de règlements réduit la marge de manoeuvre des caisses de pensions et débouche sur des solutions suboptimales, qui ne sont pas dans l'intérêt des assurés. L'ASIP est d'avis que seule une reformulation de la LPP permettrait de créer des conditions cadres modernes, de mieux faire comprendre la prévoyance professionnelle, d'obtenir de plus grandes marges de manoeuvre pour la prise de décision et de renforcer la responsabilité des directions. Les objectifs visés par ce projet sont les suivants:

- permettre aux collaborateurs de comprendre la prévoyance professionnelle
- définir les tâches, compétences et responsabilités de tous les acteurs concernés
- encourager la transparence et l'intelligibilité pour les assurés
- permettre l'élaboration de plans de prévoyance qui reposent sur des bases réalistes
- simplifier la mise en application et créer des structures claires

Le projet de loi comporte 12 parties et 46 articles. Il s'intéresse en particulier à la structure de la prévoyance professionnelle, aux principes de direction, au mode d'information des assurés, à l'organisation des plans de prévoyance ainsi qu'au contrôle et à la surveillance.

Le projet de loi de l'ASIP s'appuie sur une étude de l'Institut de recherche pour l'économie empirique et la politique économique de l'Université de St-Gall (Forschungsinstitut für Empirische Ökonomie und Wirtschaftspolitik St. Gallen - FEW-HSG), qui lui sert de référence scientifique. Les principales informations suivantes ressortent de cette étude intitulée "Le 2e pilier de la prévoyance vieillesse suisse en plein changement": le mode de financement de la prévoyance professionnelle (système par capitalisation) permet de constituer un capital plus élevé que le système par répartition. L'accumulation d'un capital présente un grand avantage pour l'économie nationale. Des investissements supplémentaires sont, par exemple, possibles grâce à ce stock de capital. L'étude montre que l'on ne peut pas parler d'épargne excessive ou de surcapitalisation

en Suisse. Elle contient une comparaison des rendements des deux systèmes qui montre, par ailleurs, que le système par capitalisation offre des rendements plus avantageux. En conséquence, l'étude recommande de renoncer à un assouplissement de la couverture à 100%. Le système par répartition n'est pas non plus judicieux pour certaines parties de la prévoyance professionnelle.

Dans ce contexte, l'ASIP est fermement convaincue qu'une reformulation de la LPP permettrait de créer des conditions cadres modernes et de plus grandes marges de manoeuvre pour la prise de décision, ce qui serait en faveur des assurés. Elle permettrait aussi de mieux faire comprendre la prévoyance professionnelle. Il est dans l'intérêt de la prévoyance professionnelle qu'une discussion fondamentale ait maintenant lieu.

ASIP Association Suisse des Institutions de Prévoyance

Annexes (téléchargement possible sous www.asip.ch, Nouvelles et thèmes)

- Projet de loi pour une nouvelle LPP (format pdf)
- Management Summary de l'étude du FEW-HSG (format pdf)
- Etude complète (sur demande)

Le président, Hans Ender (044 915 46 79), ainsi que le directeur de l'ASIP, Hanspeter Konrad (043 243 74 15), sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'ASIP s'engage en faveur du maintien et du développement de la prévoyance professionnelle. Elle représente 1047 membres avec un patrimoine de prévoyance de près de CHF 370 milliards.

Kontakt:

Service de presse de l'ASIP - Association Suisse des Institutions de Prévoyance
Kreuzstrasse 26
8008 Zürich
Tél.: +41/43/243'74'15
E-Mail: info@asip.ch
Internet: www.asip.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005511/100529677> abgerufen werden.